

Publié le à 08h00

Les élus d'opposition de Trélazé regrettent une opacité de deux projets de la métropole

La minorité municipale de Trélazé (Maine-et-Loire) se mobilise face aux projets d'Angers Loire Métropole souhaitant la création dans la commune d'un centre pénitentiaire et d'une plateforme de ferroutage.



Jean-François Garcia, conseiller communautaire et conseiller municipal d'opposition, Boris Battais, Joëlle Moquart, Julien Fagault et Gilles Ernoult, conseillers municipaux d'opposition | OUEST-FRANCE

Les élus d'opposition du conseil municipal de Trélazé, Jean-François Garcia, Boris Battais, Joëlle Moquart, Julien Fagault et Gilles Ernoult n'acceptent pas en l'état le projet d'un centre pénitentiaire dans la commune.

« **Nous ne pouvons pas nous contenter de mesures d'accompagnement, alors que ce projet de 850 places est tombé du ciel. Il est surdimensionné et contre toute logique de réinsertion** », affirment-ils. En reprenant un rapport de l'observatoire international des prisons (OIP), ils expliquent que la hausse du nombre de personnes détenues est liée à des orientations de politique pénale de plus en plus répressives.

« **Le site de la Bodinière, de 400 places, avait fait l'objet d'une vaste concertation et faisait l'unanimité** », rappelle Boris Battais. « **Pour celui de Trélazé-Loire-Authion, il n'y a jamais eu de débat. Or, nous, élus locaux, devons engager une discussion politique, sans forcément nous plier aux desiderata de l'État sans rien dire** », affirme Julien Fagault. Jean-François Garcia,

quant à lui, concède que les aménagements à l'est de l'agglomération sont nécessaires, mais qu'ils peuvent l'être avec ou sans prison.

Un site risqué ?

Les conseillers de l'opposition vont tenir prochainement une réunion publique sur ce sujet et **« espèrent qu'à l'aune des économies nécessaires pour assainir les finances publiques, ce projet soit revu ».**

Un nouveau centre pénitentiaire n'est pas le seul projet qui les préoccupent. Ils sont en désaccord face à la création d'une plateforme de ferroutage à Trélazé. **Dans le cadre du plan de prévention des risques naturels mouvements de terrain (PPRNMT), la ville souhaite que le site soit classé en zone urbanisable pour ne pas entraver le projet de ferroutage, détaillent les élus. Construire une plate-forme en zone d'aléa moyen ou fort peut-être risqué. Que se passerait-il s'il arrivait une catastrophe ? »**

Pour eux, il est incompréhensible qu'une zone puisse devenir urbanisable du fait d'un projet d'intérêt général, alors que **« d'autres riverains auraient l'interdiction de construire une véranda par exemple. »**

Un éclairage souhaité

« Ce projet, de la compétence d'Angers Loire Métropole, mérite un éclairage complet », indique Jean-François Garcia. Il s'agirait d'un projet sur 25 hectares, en hub multimodal avec raccordement au réseau SNCF. La cible est de 90 000 transbordements par an soit vingt trains aller/retour par semaine, dénombre l'opposition.

« Il est urgent que tous les acteurs concernés soient réunis pour ne pas saucissonner les projets et étudier un plan d'ensemble de valorisation du site ardoisier », conclut Boris Battais.